

**Avenant**  
**REPRISE DES BOUTEILLES PET Q9, Mix PE-PP, ISSUES DU TRI DE**  
**LA COLLECTE SELECTIVE**  
**Option fédérations**

**ENTRE :**

Le **SIVALOR**, dont le siège social est ZI Arlod 5 chemin Tapey, 01200 Bellegarde-sur-Valserine, représenté par **M Serge RONZON**, en sa qualité de Président, dûment habilité.

Ci-après nommé « la collectivité »

**D'une part**

ET

La société **PAPREC France**, 7 rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS, portant le SIRET 33305028400186, représentée par **Monsieur Olivier BEAU**, Directeur Département Collectivités, dûment habilité,

Ci-après nommé « le Repreneur »

**D'autre part,**

**Etant rappelé ce qui suit :**

La collectivité et le repreneur sont engagé dans un contrat de reprise des bouteilles PET Q9, Mix PE-PP, Q7, Q8, Mix PE-PP-PS, Films PE issues du tri de la collecte sélective– option fédérations. Ce contrat conclu pour une durée de 60 mois entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2028 prévoit dans son article 16 que les parties se rencontrent pour trouver des solutions conformes aux intérêts légitimes de chacune d'elles et à l'esprit du Contrat, notamment en cas d'évolution de l'équilibre économique.

Les indices de révision des prix sur les deux matières reprises à partir de l'année 2024 provoquent un décrochage des prix de rachat à la collectivité.

Les parties s'accordent donc sur un besoin de revalorisation du prix de reprise par avenant.

**Les parties ont convenu de ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : NOUVELLES CONDITIONS FINANCIERES**

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, les conditions de reprise pour les flux PET clair Q9 et Mix PE-PP sont les suivantes :

Qualité	Prix de reprise (Octobre 2025)	Prix plancher
PET clair Q9	<b>390</b>	210
Mix PE-PP	<b>60</b>	50

Accusé de réception en préfecture  
001-267401620-20251218-25B26-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

## **ARTICLE 2 : NOUVEAU LIEU DE PRISE EN CHARGE**

En complément des sites visés au contrat initial, le repreneur prendra en charge la matière au départ du centre de tri défini ci-après :

Centre de tri	Code CITEO	Adresse
EXCOFFIER SEMINE	74 AI	<a href="#">ZAC de la Croisée, 2 La Grande Combe, 74270 Chêne-en-Semine</a>

## **ARTICLE 3 : AUTRES CONDITIONS**

Toutes les clauses et conditions du contrat de reprise visé en préambule, non contraires aux présentes, restent et demeurent avoir plein effet.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris, le .....

Pour **PAPREC**

Monsieur Olivier BEAU,  
Directeur du Service Collectivités

Pour le **SIVALOR**

Monsieur Serge RONZON,  
Président du SIVALOR

Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20251218-25B26-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2025